

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le samedi vingt-et-un mars à dix heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le seize mars deux mil vingt-six, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Philippe BUISINE – Mme Karine ROUSSEAU – M. Philippe CAENEN, Adjoints au Maire.

Mme Annie LESAGE – Mme Dominique QUINART – Mme Christiane MEURILLON – M. Eric FORESTIER – Mme Nathalie DE LASSUS SAINT-GENIES – Mme Priscilla LE BLAN – M. Thierry DEKOKELAIRE – M. Marc DELALLEAU – M. Laurent FRANCOIS – Mme Virginie DELANNOY – M. Nicolas TACHET – M. Julien LUTUN – M. Romain CAILLET – Mme Hananne SAA – Mme Capucine MAYEUR – M. Simon LALAU – Mme Thais HUGBART, conseillers municipaux.

Membres absents excusés :

Secrétaire de Séance : Mme Thais HUGBART.

N° 2026-13 - Objet : Lecture et remise de la charte des élus locaux et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

Rapporteur : M. Thierry BONTE.

Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire doit donner lecture de la Charte de l'élu local et en remettre un exemplaire à chaque conseiller municipal.

La loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 modernise la Charte de l'élu local, texte de référence qui encadre les principes éthiques attachés à l'exercice du mandat. Cette réforme vise à renforcer la transparence et reconnaître pleinement les droits attachés au mandat local.

Monsieur le Maire remet aux conseillers municipaux une copie de cette charte.

Où l'exposé,

L'Assemblée, à l'unanimité,

Prend acte :

- de la lecture et de la remise à chaque élu par Monsieur le Maire de la charte des élus locaux ;
- de la remise à chaque élu par Monsieur le Maire du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

La secrétaire de séance,
Thais HUGBART.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/03/2026
et de la publication le 24/03/2026. Thierry BONTE, Maire.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_2026_13
Objet :	Lecture de la charte des élus locaux
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-21 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2 - Fonctionnement des assembles
Identifiant unique :	059-215906116-20260321-DEL_2026_13-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20260321-DEL_2026_13-DE-1-1_0.xml	text/xml	860 o
Document principal (Délibération) Nom original : del_2026_13.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20260321-DEL_2026_13-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	54.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 mars 2026 à 09h31min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 mars 2026 à 09h31min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 mars 2026 à 09h32min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 mars 2026 à 09h32min16s	Reçu par le MI le 2026-03-23